



## Problème sur des majo et intérêt de retard sur frais de succession

Par **polochon**, le **25/07/2009** à **17:22**

Bonjour,  
mon histoire est un peu longueur, donc je ne sais pas par ou commencer.

mais en conclusion j'aimerais savoir si il est possible a titre exceptionnel de ce faire exonérer des majorations et intérêt de retard par une administration fiscal.  
sachant que le principale a déjà été réglé, et même un petite partie des intérêts et des majo. j'ai déjà fait appel au conciliateur, il n'a pas réussi a obtenir gain de cause, je ne sais pas comment faire,.....le trésors public ne me lâche pas, je n'ai plus d'argent, mon c compte en banque est bloqué, mais je possédé quand même un bien immobilier donc quoi qu'il arrive ils savent qu'ils serrons payées,...ils ont déjà posé une hypothèque dessus.

avez vous une solution, pour me sortir de ce borbier? merci

pour information j'ai déjà réglé plus de 87 000€(droit de succession) et plus de 8100€ de majoration & intérêt ...alors il y a rien la !!! et sur la bagatelle de 63000€ que me réclame les impots.....

voila donc si vous avez une solution je suis a l'écoute.....  
merci

polo